

Commune de Puissalicon

Arrêté n° 2023-1
Interdiction de circuler et de stationner " rue Porte des Pradelles " et " rue des Remparts "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 05 janvier 2023, par laquelle le service eau et assainissement de la Communauté de Communes les Avant-Monts, représentée par Monsieur Francis BOUTES, ZAE de l'Audacieuse – 34480 MAGALAS, sollicite une autorisation de faire interdire la circulation ainsi que le stationnement " rue Porte des Pradelles " et " rue des Remparts ", afin de permettre le déroulement des travaux de réparation de fuite AEP,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation de tous les véhicules ainsi que le stationnement seront interdits " rue Porte des Pradelles " et " rue des Remparts " le vendredi 06 janvier 2023 de 08H00 à 18H00.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 05/01/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 05/01/2023

Envoyé en préfecture le 05/01/2023

Reçu en préfecture le 05/01/2023

Affiché le

ID : 034-213402241-20230105-ARRETE_2023_1-AR

Puissalicon le 05/01/2023

Michel FARENC
Maire

